

RELEVE DE DECISION COMMISSION REGIONALE D'APPEL REGLEMENTAIRE

AUDITION DU 25 JUIN 2020

Composition de la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football :

<u>Présents</u>: Paul MICHALLET (Président de séance), Pierre BOISSON (Secrétaire de séance), Christian MARCE, Serge ZUCCHELLO et Michel GIRARD.

Assistent: Méline COQUET et Manon FRADIN.

Monsieur ZUCCHELLO Serge n'ayant participé ni aux délibérations ni à la décision.

<u>DOSSIER N°43R</u>: Appel de l'O. DE VALENCE en date du 05 juin 2020 contre une décision prise par la Commission Régionale sportive Féminine lors de sa réunion du 19 mai 2020 ayant désigné LE PUY FOOT 43 comme club accédant au championnat de France féminin de Division 2.

La Commission Régionale d'Appel,

- Confirme la décision de la Commission Régionale Sportive Féminine prise lors de sa réunion du 19 mai 2020.
- Met les frais d'appel inhérents à la présente procédure d'un montant de 90 euros à la charge de l'O. DE VALENCE.

<u>ATTENTION</u>: le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Régionale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée aux parties par courrier électronique ultérieurement.